

MEDIA RELEASE

Communiqué

Aucune décision prise concernant les règles relatives à la juste valeur au Canada

TORONTO, le 7 avril 2009 – Aucune décision n'a été prise quant à savoir s'il faut changer les règles relatives à la juste valeur au Canada. Le Conseil des normes comptables (CNC) tiendra plus tard ce mois-ci une réunion spéciale pour déterminer s'il convient de proposer des changements aux règles régissant l'utilisation des justes valeurs et la dépréciation des titres d'emprunt.

Le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis a, pour sa part, décidé au début du mois de modifier ses règles, mais n'a pas encore publié le détail des nouvelles règles. Le CNC consulte dans l'intervalle l'International Accounting Standards Board (IASB), qui analysera lors de sa réunion des 23 et 24 avril prochains les réponses reçues à l'appel à commentaires lancé à ses parties prenantes sur l'utilisation de la juste valeur.

Le CNC décidera s'il proposera d'apporter des modifications aux normes d'information financière du Canada en ce qui concerne l'utilisation des justes valeurs et la dépréciation des titres d'emprunt lorsqu'il aura en main toute l'information nécessaire pour faire un choix éclairé et responsable.

«Une fois que nous aurons pris connaissance du libellé définitif des modifications apportées par le FASB et du résultat de la réunion de l'IASB, nous disposerons de l'information nécessaire», indique Paul Cherry, président du Conseil des normes comptables. «Si le Conseil décide de modifier les normes, nous pourrions rapidement publier un exposé-sondage pour permettre à toutes nos parties prenantes de se prononcer sur les propositions, et ainsi assurer le respect de la procédure officielle.»

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Lisa Pretty, responsable des communications, Normalisation

416-204-3482

Lisa.Pretty@cica.ca

Le **Conseil des normes comptables** établit les normes de comptabilité et d'information financière qu'utilisent les sociétés canadiennes et les organismes sans but lucratif. Il participe à l'élaboration de normes comptables acceptées internationalement. Le Conseil adopte ses normes de comptabilité et d'information financière à l'issue d'un vaste processus de consultation des organisations et des personnes qui s'intéressent aux normes ou qui sont touchées par ces dernières. Les normes contribuent à faciliter la prise de décisions par une amélioration constante de la qualité de l'information financière et des autres types d'information qui rendent compte de la performance organisationnelle des entités canadiennes. www.cncCanada.org